



DECISION DU BUREAU Séance du 14 février 2024.

Date de la convocation : 31/01/2024
Nombre de membres : 18
En exercice : 17
Présents : 10
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

Le mercredi 14 février 2024,
les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat
9 rue des Trois Banquets à Toulouse
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Étaient présents : M. BARBREAU Robert, M. BEZIAT Denis, Mme BONHOMME Martine, M. CAZARRE Max, Mme FEVRIER Anne-Marie, M. FUSEAU Philippe, Mme GIBERT Janine, M. LASSERRE Marc, M. RIVAL Patrice, M. SUAUD Thierry.

Étaient absents excusés : M. ALMERO Jean-Jacques, M. BOUBE Patrick, Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer, M. DEBEAURAIN Guillaume, M. RASPEAU Raoul, M. SARRALIE Claude, M. SAVIGNY Thierry.

Pouvoirs :

- M. BOUBE Patrick à M. SUAUD Thierry ;
- M. DEBEAURAIN Guillaume à M. BEZIAT Denis.

Décision n°BU202405 : Avenants au marché d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore attribué à une entreprise du groupe VINCI Energies

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Robert BARBREAU est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau conférant, notamment, la délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant le cas échéant, les avenants auxdits marchés,

Vu les Actes d'Engagement entre le SDEHG et la société FOURNIE GROSPAUD RESEAUX pour les lots 1 et 3 du marché d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore notifiés le 24 octobre 2023,

Vu l'article R2194-6 du Code de la Commande Publique,

Considérant que par un courriel en date du 24 août 2023, le groupe VINCI Energies a indiqué au SDEHG que dans le cadre d'une réorganisation interne il sollicitait le transfert des marchés attribués à l'entreprise FOURNIE GROSPAUD RESEAUX vers l'entreprise CITEOS Toulouse, à compter du 1 octobre 2023,

Considérant qu'il convient d'acter le transfert des lots 1 et 3 du Marché d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore, de FOURNIE GROSPAUD RESEAUX vers CITEOS Toulouse ;

Considérant qu'il convient d'acter ce transfert dans le cadre de l'exécution du marché en cours en procédant à la signature de 2 avenants de transfert sans incidence financière,

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les 2 avenants annexés à la présente délibération ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président

FOURNIE GROSPAUD



Vu et publié sur le site internet du SDEHG,
Le

04 MARS 2024

Résultat du vote :

Pour	12
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>